



La première session du nouveau BAC ce n'est pas 2020 mais 2021 !

Un certain flou est entretenu ici ou là et crée de la confusion dans la tête de certains collègues d'EPS. Le nouveau bac sera effectif l'année prochaine, même si les notes de première seront prises en compte pour une (très) petite part. Reste donc une année de bagarre pour ne pas perdre les acquis.

La prise en compte des notes figurant sur le livret

La circulaire du 23/07/2019 (BO n°30) sur les modalités d'organisation du contrôle continu à compter de la session du Bac 2021 précise pour l'évaluation chiffrée relative aux résultats de chaque discipline en 1^e et T (coef 10 sur 100) : « *La moyenne annuelle de chaque enseignement est celle qui figure dans le livret scolaire du lycée de l'élève, quels que soient le nombre et la nature des évaluations prises en compte* » et « *elle est validée au moment du dernier conseil de classe de chaque année du cycle terminal (fin de première et fin de terminale)*. Nous disposons de l'année entière pour rendre compte sur le livret scolaire des évaluations pour l'EPS et l'Option, des élèves scolarisés en 1^e pour le baccalauréat 2021.

Les référentiels existants sont encore valables cette année pour le Bac 2020 !

Le SNEP est attaché au caractère national du Bac, garantie d'égalité territoriale. En Terminale, l'arrêté modifié sur le CCF (BO n° 31, du 29/08/2019) que nous contestons s'appliquera seulement à la rentrée prochaine. Cette année encore le référentiel national d'épreuves avec la liste d'APSA prévaut. Ce délai supplémentaire doit être l'occasion pour la profession d'un examen critique des référentiels actuels en vue de les améliorer pour qu'ils puissent servir de base à la construction de référentiels nationaux que le SNEP-FSU appelle de ses vœux pour la rentrée 2020.

Pour le SNES-FSU, un report des épreuves en fin d'année est indispensable pour les autres disciplines

Si l'EPS fait partie des 6 épreuves communes de contrôle continu (coef 30 sur 100) elle n'est pas directement concernée par l'organisation d'épreuves en première (E3C). En effet, le SNEP-FSU a défendu et obtenu le maintien d'un CCF avec 3 épreuves en Terminale (voir sur notre site). Devant l'usine à gaz prévisible du Bac Blanc et pour faire face à cette impréparation, le SNES-FSU demande dans l'immédiat la suppression de la première session de ces épreuves communes, et la transformation de toutes les épreuves de baccalauréat du 3^{ème} trimestre de Première en épreuves nationales. (voir site du SNES FSU).

Agir

En lycée, le SNEP-FSU au sein de l'intersyndicale continuera à agir pour contester la réforme du BAC, les motifs ne manquent pas.